

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



UNION OF SAFETY AND JUSTICE EMPLOYEES

Mémoire pour les consultations pré-budgétaires en vue du prochain budget fédéral de 2024

Par : le Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

David Neufeld
Président national, SESJ
Neufeld@psac-afpc.com

Recommandation

La *Loi fédérale sur l'indemnisation des agents de l'État* (LIAE) est un texte législatif qui n'a fondamentalement pas changé depuis sa mise en application il y a 50 ans.

Dans sa forme actuelle, la Loi laisse pour compte des milliers de fonctionnaires fédéraux chargés de la sécurité publique qui souffrent de blessures psychologiques en raison des efforts qu'ils et elles ont déployés pour assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes d'un océan à l'autre.

Ces agent-e-s sont régulièrement exposé-e-s à des incidents traumatisants, à du matériel, à des victimes et à des personnes criminalisées. Ces travailleurs et travailleuses se voient régulièrement refuser l'indemnisation de leurs blessures par les commissions provinciales et territoriales, car il n'y a pas **de législation fédérale contraignante qui s'assure qu'ils et elles sont couverts par la commission compétente dans la province ou le territoire où ils résident.**

En septembre dernier, le député Peter Julian a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire (projet de loi C-357, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*) à l'appui des changements proposés par le SESJ à la LIAE. **Les principaux changements proposés à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* garantissent que le personnel fédéral chargé de la sécurité publique a accès au soutien et aux interventions en matière de santé mentale dont il a besoin, ce qui augmente ses chances de retourner au travail à long terme.**

Le SESJ demande au gouvernement fédéral d'apporter le plus rapidement possible les changements proposés à la LIAE afin que les milliers d'agent-e-s fédéraux de la sécurité publique qui assurent chaque jour la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ne soient plus contraints de souffrir en silence lorsqu'ils sont victimes d'un traumatisme lié au stress professionnel. En l'absence d'une meilleure couverture, le gouvernement du Canada risque de dépendre davantage de son programme d'assurance-invalidité de longue durée comme seul mécanisme disponible pour les employé-e-s de la fonction publique fédérale qui ne sont pas reconnus ou traités pour leurs blessures de santé mentale.

Raison d'être

L'objectif des modifications proposées à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* (LIAE) est multiple. Les modifications visent à **reconnaître et à prendre en compte** le fardeau psychologique que les agent-e-s de la sécurité publique fédérale du Canada endurent fréquemment dans le cadre de leur travail.

En établissant une présomption en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* selon laquelle certaines atteintes à la santé mentale subies par les agent-e-s de la sécurité publique fédérale sont causées par le stress et les conditions uniques de leur emploi, le gouvernement du Canada reconnaît leur sacrifice et leur offre une voie d'accès à l'indemnisation et aux soins, **en vue d'un rétablissement rapide.**

Faciliter l'accès à la couverture des blessures par présomption pour le personnel de la sécurité publique fédérale n'est pas seulement une question d'équité, c'est aussi une question de prévoyance financière. Cela permettra de mieux garantir que le personnel de la sécurité publique fédérale **bénéficiera d'une intervention précoce après avoir reçu un diagnostic de blessure psychologique et qu'il aura plus de chances de retourner au travail pour continuer à contribuer au filet de sécurité publique crucial du Canada.**

Cela réduira la probabilité que le personnel de sécurité publique :

- **Souffre en silence** au travail, ce qui pourrait nuire à son rendement;
- **Recoure à des congés de maladie prolongés ou à l'invalidité de longue durée** comme seules options de rétablissement; ou
- **Choisisse de quitter la fonction publique** en raison d'une atteinte non traitée à la santé mentale, en privant ainsi l'organisation de l'expérience et du savoir-faire acquis au fil des années, voire des décennies, en tant qu'employé de la sécurité publique fédérale.

L'avantage immédiat des changements apportés à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* est que les agent-e-s de la sécurité publique fédérale, où qu'ils vivent au Canada, **auront un accès égal** aux prestations de l'assurance pour les accidents du travail et au soutien en matière de santé mentale essentiels pour augmenter leurs chances de retourner au travail en bonne santé.

Ce faisant, **la mise en œuvre des changements apportés à la LIAE permettra de réduire le taux de rotation excessif du personnel de la sécurité publique fédérale** et contribuera à maintenir les connaissances, la formation et le savoir-faire individuels qui ont été développés au sein de l'organisation.

Les **changements proposés par le SESJ à la LIAE protégeront notre système de sécurité publique contre l'exode des cerveaux** qui se produit régulièrement lorsque des professionnels chevronnés partent, emportant avec eux des compétences et des connaissances irremplaçables. Ce sont ces connaissances qui font souvent la différence entre un bon résultat et un excellent résultat dans les scénarios de sécurité publique.

Avantages financiers à long terme

L'une des critiques formulées depuis longtemps à l'encontre de la fonction publique fédérale est que les fonctionnaires en congé de maladie ne bénéficient pas des services de gestion de cas et de réadaptation dont ils ont besoin lorsqu'ils quittent leur lieu de travail. Des études statistiques ont démontré que plus les employés passent de temps en congé de maladie, plus ils risquent de se retrouver en invalidité de longue durée.

Certaines études ont montré que les employé-e-s en invalidité de longue durée qui s'absentent pendant plus de 12 semaines risquent, dans une proportion de 50 %, de ne jamais reprendre le travail. Cette probabilité passe à 32 % au bout d'un an, et moins de 5 % des employés retournent au travail après deux ans d'invalidité de longue durée.

Une étude menée par l'Institut de recherche en politiques publiques souligne que « la fonction publique fédérale se distingue depuis des années par une proportion plus élevée de demandes de prestations d'invalidité de longue durée liées à la santé mentale que les autres employeurs ». La santé mentale, notamment la dépression et l'anxiété, est de loin le principal motif de demandes d'indemnisation, suivie de loin par le cancer, qui représente 11,5 % des réclamations.

Selon le rapport annuel de 2022 du Conseil de gestion du régime fédéral d'assurance-invalidité, le total des prestations versées par le gouvernement fédéral au titre de son régime d'assurance-invalidité de longue durée au cours de l'année 2022 s'est élevé à **421,8 millions de dollars, contre 380,8 millions de dollars en 2021.**

Comme indiqué dans le rapport annuel de 2022, à la fin de l'année 2022, le régime d'assurance-invalidité comptait 12 512 membres recevant des prestations (demandes en cours de paiement à la fin de l'année 2022) et le régime disposait de 3,298 milliards de dollars de réserves pour les demandes d'indemnisation. Le nombre moyen de participants au régime en 2022 était de 290 000 (à la hausse par rapport à 272 000 en 2021).

Le taux d'incidence de l'invalidité a été plus élevé que l'année précédente, à 11,0 % en 2022, contre 10,4 % de demandes approuvées par millier de participants au régime en 2021. Le taux de clôture des demandes actives (demandes approuvées en cours de paiement) a augmenté,

passant en 2021 de 2,28 demandes réglées pour 10 demandes en cours de paiement à 2,32 demandes réglées en 2022.

Les fonctionnaires, comme l'ensemble de la population canadienne, ont déposé moins de demandes de prestations d'invalidité de longue durée (ILD) au cours de la première année de la pandémie en 2019. Les demandes liées à la santé physique et mentale ont diminué d'environ 15 % par rapport à l'année précédente, **mais la proportion de demandes approuvées liées à la santé mentale a atteint un sommet historique de 55,1 %.**

Afin de stabiliser le régime d'assurance invalidité de longue durée du gouvernement fédéral, le Conseil du Trésor a injecté 313 millions de dollars dans le fonds en 2019 pour renforcer son assise financière.

Le régime fédéral d'assurance invalidité, géré par la Financière Sun Life, et vieux de 50 ans, est le plus important au Canada et vise environ 255 000 fonctionnaires. Le Conseil du Trésor du Canada a déclaré que le régime devait être refinancé pour atteindre le seuil de 40 % des primes requises pour la réserve, qui met de côté des fonds pour couvrir les futurs paiements de prestations.

Investir dans l'indemnisation des accidents du travail

Investir dans une couverture plus complète de la santé mentale par l'entremise de l'indemnisation des accidents du travail est tout à fait logique d'un point de vue fiscal. Cela permettrait en outre à un plus grand nombre de membres du personnel de la sécurité publique fédérale de retourner sur leur lieu de travail s'ils pouvaient recevoir en temps utile un soutien en matière de santé mentale tenant compte des traumatismes subis.

Le Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail (SFIAT) est chargé d'administrer la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, qui prévoit l'indemnisation des travailleurs fédéraux dont les blessures ou les maladies surviennent dans le cadre de leur emploi.

Le SFIAT est chargé de superviser le programme, y compris la déclaration des accidents, conformément à la directive du Conseil du Trésor sur l'indemnisation des travailleurs. Les demandes d'indemnisation des employés fédéraux pour des accidents du travail sont traitées par les commissions provinciales. Le programme recouvre la plupart des coûts auprès des employeurs (ministères fédéraux, agences et sociétés d'État).

Ils signalent que, chaque année, les coûts d'indemnisation des accidents du travail pour les employés fédéraux admissibles s'élèvent à environ 94 millions de dollars, soit moins de 25 % des coûts annuels du programme d'assurance-invalidité de longue durée du gouvernement fédéral.

Les coûts des prestations, y compris les coûts médicaux, les coûts de réadaptation, les coûts de pension, les coûts de compensation de la perte de revenu, les coûts des indemnités forfaitaires et les autres coûts sont inclus dans les 94,2 millions de dollars de dépenses. Le montant des coûts des prestations individuelles varie en fonction des types de blessures et des politiques des différentes commissions d'indemnisation des accidents du travail.

Même si les coûts du SFIAT devraient augmenter quelque peu si davantage de fonctionnaires fédéraux sont couverts par les commissions provinciales et territoriales d'indemnisation des accidents du travail, il est extrêmement improbable que la couverture offerte par les régimes d'indemnisation des accidents du travail rivalise un jour avec les coûts élevés et croissants du programme d'invalidité de longue durée du gouvernement fédéral pour les fonctionnaires.

D'après certaines études préliminaires du SESJ, l'inclusion d'une couverture plus complète des blessures par présomption pour les employés de la sécurité publique fédérale pourrait potentiellement augmenter le total des prestations versées aux employés admissibles **de 11 à 14 % dans un premier temps, avec un nivellement plus proche de 10 % par la suite**. Ces estimations sont en partie extrapolées à partir des dépenses engagées par certaines provinces et certains territoires après l'introduction de clauses de blessures présomptives. Bien entendu, chaque province varie dans le degré d'inclusion de la présomption de préjudice pour ses employés, et les données ont donc été agrégées entre les provinces afin de dégager des tendances globales.

En revanche, une étude réalisée en 2009 par la Commission de la santé mentale du Canada a fait ressortir que l'ensemble des incapacités liées au stress professionnel au Canada représente pour l'économie canadienne entre 11 et 42,3 milliards de dollars par année en dépenses pour pertes de production, pensions et prestations de maladie.

En conclusion, la garantie d'une couverture plus complète de la CSPAAT pour le personnel fédéral de la sécurité publique représente un investissement stratégique à long terme qui :

- 1. Est beaucoup moins coûteux;**
- 2. Réduit le risque élevé de perdre trop de personnel expérimenté de la sécurité publique fédérale; et**

3. Améliore le bien-être mental et physique des employés fédéraux qui consacrent leur vie professionnelle à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes d'un océan à l'autre.

La modification de la LIAE représente une occasion claire et rentable pour le gouvernement de contribuer à réduire le nombre d'atteintes à la santé mentale subies par le personnel fédéral chargé de la sécurité publique. L'annonce dans le budget fédéral de 2024 de cette proposition de modification de la législation et des mesures d'économie signalera non seulement le soutien du gouvernement aux employé-e-s fédéraux de la sécurité publique, mais aussi à tous les Canadiens et Canadiennes en soutenant ceux et celles qui sont chargés d'assurer la sécurité de leurs collectivités.

i

ⁱ Stuart Wilson et coll., "On the Economics of Post-Traumatic Stress Disorder among First Responders in Canada," *Journal of Community Safety & Well-Being*, vol. 1, n° 2, 8 août 2016.

Martin Shain, *Stress at Work, Mental Injury and the Law in Canada: un document de discussion pour la Commission de la santé mentale du Canada*, 21 février 2009.